prétendent que le temps n'est pas arrivé de légiférer maintenant sur cette question. (Ecouter ! écouter !) J'en viens maintenant à la fameuse dépêche adressée au ministre des colonies par mes honorables amis le ministre des finances, le proc.-gén. du Bas-Canada et l'hon. M. John Ross, qui dit que : - " Il s'est élevé de graves difficultés à conduire le gouvernement du Canada"que " la population a progressé plus rapidement dans la section quest, et l'on réclame maintenant en faveur de ses habitants une représentation dans la législature, proportionnée à son nombre" - que "la conséquence en est une agitation grosse de grands dangers pour le fonctionnement paisible et harmonieux de notre système constitutionnel, et par tant préjudiciable aux progrès de la province" — que "oet état de choses empire d'année en année "-et que "le gouvernement canadien en est venu à chercher un moyen de traiter ees difficultés de manière à les faire disparaître." Quel devait être l'état de l'opinion publique pour que le gouvernement conservateur de 1858 se servit d'un tel langage; et comment peut-on avancer que le peuple ne comprend pas ce dont il s'agit aujourd'hui que sept années se sont écoulées depuis la rédaction de ce document? (Ecouter! écouter!) Mais passons à un autre document encore plus important, à un document qui entre dans les détails et le mérite d'un projet absolument semblable à celui qui est proposé en ce moment à l'adoption de la chambre. Je veux parler du manifeste lancé en 1859 par les membres bas-canadiens du parti libéral de cette chambre. (Ecoutes ! écoutes !) Comme il est bien long, j'en ferai quelques extraits :---

" Votre comité s'est donc convaince que soit que l'on considère les besoins présents ou l'avenir du pays, la substitution d'un gouvernement pure-ment fédéral à l'union législative actuelle ofire la véritable solution à nos difficultés, et que cette substitution nous ferait éviter les inconvénients, tout en concernant les avantages que peut avoir l'union actuelle.".....

comme offrant, dans son opinion, le seul remède efficace aux abus produits par le système actuel."

"Par cette attribution de pouvoirs, le gouvernement fédéral n'aurait plus à s'occuper de toutes ces questions, d'une nature locale et sectionnelle, qui, sous le présent système, ont été cause de tant de luttes et de contentions.".....

" Votre comité croit qu'il est facile de prouver que les dépenses absolument nécessaires pour le soutien du gouvernement fédéral et des divers gouvernements locaux ne devraient pas excéder celles du système actuel, tandis que les énormes dépenses indirectes que ce dernier système occasionne seraient évitées par le neuveau,—tant à raison des restrictions additionnelles que la constitution mettrait à toute dépense publique, qu'à cause de la responsabilité plus immédiate des divers officiers du gouvernement envers le peuple intéressé à les restreindre.".....

" Le système que l'on propose ne pourrait aucunement diminuer l'importance de cette colonie, ni porter atteinte à son crédit, tandis qu'il offre l'avantage précieux de pouvoir se prêter à toute extension territoriale que les circonstances pourraient, par la suite, rendre désirable, sans troubler l'économie générale de la confédération."

M. l'Oratrur, quels étaient les signataires de l'adresse? Sous la responsabilité de qui ce manifeste a-t-il vu le jour? Eh bien l'il était revêtu de la signature de mon honorable ami vis-à-vis de moi (l'hon. A. A. DORION), (Applaudissements et rires), de l'hon. T. D. McGer, l'hon. L. T. DRUMMOND et l'hon. L. A. DESSAULLES, quatre des chefs les plus habiles et les plus populaires dans le Bas-Canada du parti liberal qui, aujourd'hui, fait une opposition si violente aux résolutions soumises à cette chambre. (L'ocutez! écoutes!) Ainsi donc, il est notoire que mon honorable ami (l'hon. M. Dorion) n'a pas seulement voulu faire subir des changements constitutionnels au pays, mais encore qu'il a insisté sur la nécessité d'une union fédérale, sur le principe que ce système était moins dispendieux et plus propre à réunir dans la confédération les provinces de l'Amérique Britannique du Nord. (Applaudissements es rires.) Eh bien i malgre celà, six ans après la promulgation de ce document mon honorable ami se lève dans cette enceinte et répudie l'union fédérale parcequ'elle sera la cause de dépenses énormes, et qu'elle sura l'effet de réunir dans la confédération les autres provinces de l'Amérique Britannique du Nord! (Applaudissements prolongés).

M. POWELL,-Qui a rédigé ce doss ment?

[&]quot;La proposition de fermer une confédération des deux Canadas n'est pas nouvelle. Elle a été souvent agitée dans le parlement et dans la presse depuis quelques années. L'exemple des états voisins où l'application du système fédéral a démontré combien il était propre au gouvernement d'un immense territoire, habité par des peuples de différentes origines, croyances, lois et coutumes, en a same deute suggéré l'idée; mais ce n'est qu'en 1866 que cette proposition a été énemes devant la législature, par l'opposition du Bhs-Camada